

CHANCELLERIE D'ÉTAT
COMMISSION CONSULTATIVE
DE LA COHESION CANTONALE

La commission consultative de la cohésion cantonale soutient le RER neuchâtelois

Réunie en séance mardi 11 septembre 2012, la commission consultative de la cohésion cantonale s'est clairement positionnée en faveur du RER neuchâtelois sur lequel la population neuchâteloise sera appelée à se prononcer le 23 septembre prochain. La commission consultative relève que le RER contribuera à dynamiser l'économie cantonale car la localisation des emplois dépend de la qualité du réseau de transports. Le RER permettra en outre de valoriser les écoles du canton, sa culture et sa jeunesse. Dire Oui au RER le 23 septembre, c'est ouvrir la voie à la création de richesses dont bénéficiera l'ensemble des habitantes et habitants du canton de Neuchâtel.

Pour la commission consultative de la cohésion cantonale, la votation sur le RER neuchâtelois représente pour le canton de Neuchâtel une chance unique d'entrer dans une dynamique qui valorise ses atouts et qui réunit les différentes régions du canton dans un véritable projet d'agglomération.

En offrant des gains de temps considérables et des cadences élevées sur un réseau ferroviaire mis à neuf, le RER profitera à toutes les régions et permettra aux habitants de se rapprocher de leur logement et aux étudiants de leurs écoles. Système global irriguant l'ensemble du territoire, il favorisera les relations entre les différentes composantes du canton, ainsi que leur développement commun. Simultanément, il améliorera aussi les fréquences et la rapidité des liaisons avec la région bâloise, le plateau suisse et le bassin lémanique.

Le RER ouvre aussi de nouvelles perspectives à la création d'emplois. En effet, la qualité du réseau des transports est un facteur clé pour l'implantation et le développement des entreprises.

Aux yeux de la commission consultative, le RER n'est pas une dépense inconsidérée, mais un investissement rentable, qui permettra de créer de nouvelles richesses et, plus particulièrement, un instrument de cohésion.

Pour la commission consultative, la population neuchâteloise doit donc prendre un tournant positif le 23 septembre, en disant OUI pour l'avenir de son canton.

La commission consultative de la cohésion cantonale réunit 15 membres et est composée de représentants des autorités cantonale et communales, de l'administration, des partenaires sociaux, des milieux académiques et de la population.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Berthoud, membre de la commission consultative de la cohésion cantonale, tél. 032 722 10 24.

Neuchâtel, le 14 septembre 2012